

Début d'activité

DÉCLARER SON ACTIVITÉ D'ARTISTE-AUTEUR

AU CENTRE DE FORMALITÉ DES ENTREPRISES



Les **artistes-auteurs** sont des **travailleurs non salariés. I**ls sont considérés comme des **entreprises individuelles, en nom propre.**

C'est pourquoi ils doivent s'adresser à leur **CFE (Centre de Formalité des Entreprises)** pour déclarer leur activité. Dès que cette création est effective, l'Insee envoie un certificat d'inscription au répertoire Sirene.

- Le numéro SIREN (système informatique pour le répertoire des entreprises et de leurs établissements). Toutes les entreprises sont identifiées par un numéro unique d'identification. Il s'agit du numéro Siren. Il se compose de 9 chiffres sans signification particulière. Il est individuel et invariable. Il ne change donc jamais. Ce numéro vous sera demandé lors de vos contacts avec les administrations.
- ◆ Le numéro SIRET (système d'identification du répertoire des établissements) se compose de 14 chiffres. Les 9 premiers correspondent au numéro Siren, tandis que les 5 derniers servent à identifier géographiquement l'établissement. Il peut donc changer en cas de changement d'adresse de l'établissement.
- Le code APE (activité principale exercée) est attribué par l'Insee à chaque entreprise et dépend de la NAF (nomenclature des activités françaises). Il se compose de 4 chiffres et une lettre. Il est communiqué en même temps que les numéros SIREN et SIRET lors de la déclaration d'activité. L'Insee l'attribue aux entreprises à des fins statistiques.



Déclaration au CFE (Urssaf)

L'URSSAF tient lieu pour les artistes-auteurs de **Centre de Formalité des Entreprises** (CFE).

Pour se déclarer, il faut :

- Soit imprimer et envoyer par courrier la déclaration, accompagnée d'une copie de pièce d'identité, au CFE compétent de votre département.
- Soit remplir en ligne la formalité de création d'activité en fournissant un justificatif d'identité. L'ensemble du dossier est automatiquement transmis au CFE compétent de votre département.

Cette déclaration permet d'obtenir de l'INSEE un code APE et un numéro SIRET, qui doivent obligatoirement figurer sur les factures de ventes d'œuvres ou de cession de droits d'auteur.



LES ETAPES DE LA DECLARATION :

ETAPE 1 : Choix du ou des événement(s) que vous allez déclarer (création d'activité, changement de nom, transfert de l'entreprise, du lieu d'exercice ou de l'établissement, cessation, etc.).

ETAPE 2 : Saisie guidée des informations obligatoires ou nécessaires pour compléter votre formalité. Cette saisie pourra être reprise ultérieurement en utilisant le numéro confidentiel de dossier délivré à l'étape 3. Pour des raisons de sécurité, une période d'inactivité sur le site de plus de 30 minutes entraînera automatiquement la déconnexion.

ETAPE 3: A la fin de la déclaration de votre formalité, attribution d'un **numéro confidentiel de dossier** qui vous permettra de reprendre ou compléter la saisie de votre déclaration pendant 30 jours ou jusqu'à sa transmission au Centre de Formalités des Entreprises. Ce numéro vous sera envoyé par message électronique à l'adresse que vous aurez indiquée en fin de formalité.

ETAPE 4 : Envoi de votre déclaration au Centre de Formalités des Entreprises :

- --- Impression de votre déclaration et signature manuscrite après vérification des informations portées sur ce document.
- ••• Envoi de la déclaration par courrier postal au centre de formalités habilité dont les coordonnées vous auront été délivrées en fin d'étape de saisie.

ATTENTION —> une période d'inactivité sur le site de plus de 30 minutes entraîne une déconnexion automatique. Donc lisez d'abord l'ensemble de ce doc en pdf et réfléchissez à vos réponses avant de commencer réellement votre déclaration.



Comment trouver son CFE?

Les coordonnées des CFE se trouvent sur le site de l'URSSAF https://www.urssaf.fr/portail/home/votre-urssaf.html)

Accueil > Votre Urssaf



Choisissez votre Urssaf

Retrouvez toute l'actualité et les coordonnées de votre Urssaf :

- Urssaf Alsace
- Urssaf Aquitaine
- Urssaf Auvergne
- Urssaf Basse-Normandie
- Urssaf Bourgogne
- Urssaf Bretagne
- Urssaf Centre-Val de Loire
- Urssaf Champagne-Ardenne
- Urssaf la Corse
- Urssaf Franche-Comté
- Urssaf Haute-Normandie

- Urssaf lle-de-France
- Urssaf Languedoc-Roussillon
- Urssaf Limousin
- Urssaf Lorraine
- Urssaf Midi-Pyrénées
- Urssaf Nord-Pas-de-Calais
- Urssaf Pays de la Loire
- Urssaf Picardie
- Urssaf Poitou-Charentes
- Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Urssaf Rhône-Alpes





Comment se déclarer ?

Aller sur le site : https://www.cfe.urssaf.fr/saisiepl/

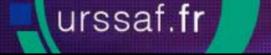
Accéder à l'offre de service des Urssaf

Employeurs

Indépendants

Particuliers

Associations



Centre de Formalités des Entreprises Professions libérales, Associations employeurs, Fin d'emploi de personnel

Accueil

Déclaration CFE

Contacts @

Réglementation-Documentation

Outils

Actualités



CFE > Accueil

LES COMPETENCES DU CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES DES URSSAF:

Le CENTRE DE FORMALITES des ENTREPRISES des URSSAF reçoit les formalités de création, modification, ou cessation d'entreprises des :

LETTRE D'INFO DES URSSAF

>> Abonnez-vous en ligne

PROFESSIONS LIBERALES ou ASSIMILEES, ARTISTES, AUTEURS

En savoir plus

ASSOCIATIONS EMPLOYEURS DE PERSONNEL

En savoir plus

>>> Les étapes de la déclaration >>> Déclarer une formalité

VENDEURS A DOMICILE, COLLABORATEURS OCCASIONNELS DU SERVICE PUBLIC En savoir plus



Cliquer à gauche sur « Déclarer une formalité »

>>> La Stupes de la déclaration
>>> Déclarer une formalité
Accéder à un dossier : N° de dossier : Mot de passe :



Choisir « Artistes auteurs ... » puis « Un début d'activité »

- >>> Les étapes de la déclaration
- >>> Déclarer une formalité
 - >> Profession libérale ou assimilée
 - Artistes, auteurs
 - >> Association employeur
 - >> Vendeurs à domicile Collaborateurs occasionnels du service public (COSP)
 - >> Déclarer la première embauche
 - >> Déclarer la fin d'emploi de tout salarié d'un établissement
 - >> Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée
 - >> Autre : adressez-vous au CFE URSSAF dont vous dépendez

- >>> Les étapes de la déclaration
- >>> Déclarer une formalité
 - >> Profession libérale ou assimilée Artistes, auteurs
 - > Un début d'activité, une création d'activité
 - > Une (des) modification(s) de votre situation ou de votre activité
 - > Une radiation ou cessation définitive d'activité



Information sur les deux modes de déclaration possible (envoi papier par courrier ou en ligne)



Centre de Formalités des Entreprises > Profession libérale

Accueil

П

CFE > Profession libérale ou assimilée, Artistes, Auteurs > Début d'activité

PAGE INFORMATIVE:

Vous êtes sur le point de démarrer votre déclaration en ligne.

Une fois la saisie des informations terminée, vous pourrez enregistrer de manière provisoire votre dossier afin de le modifier et le compléter ultérieurement.

Une fois toutes les données complétées, vous devez valider définitivement votre dossier.

Deux possibilités :

1- Vous avez un justificatif d'identité au format électronique

A l'issue de votre déclaration, vous joignez l'image de votre justificatif d'identité (exemple de <u>pièce justificative</u>). Votre dossier est alors immédiatement constitué et enregistré.

Un mail de confirmation vous sera envoyé à l'adresse mail que vous aurez renseignée.

2- Vous n'avez pas de justificatif d'identité au format électronique

A l'issue de votre saisie, vous imprimez votre déclaration. Après l'avoir signée, vous l'adressez par voie postale accompagnée d'une photocopie de votre pièce d'identité au CFE compétent de votre département.

Un mail de confirmation vous sera adressé dès réception de votre dossier.



Suivant



case 1



- 1/ Cocher « ARTISTE-AUTEUR »
- 2/ Ne pas cocher « oui » si vous avez actuellement une autre activité indépendante.

 Cocher « oui » uniquement pour indiquer une activité non salariée que vous avez cessée.

 Si vous cochez « oui » on vous demandera ensuite notamment votre numéro de SIREN et la date de cessation de votre activité.



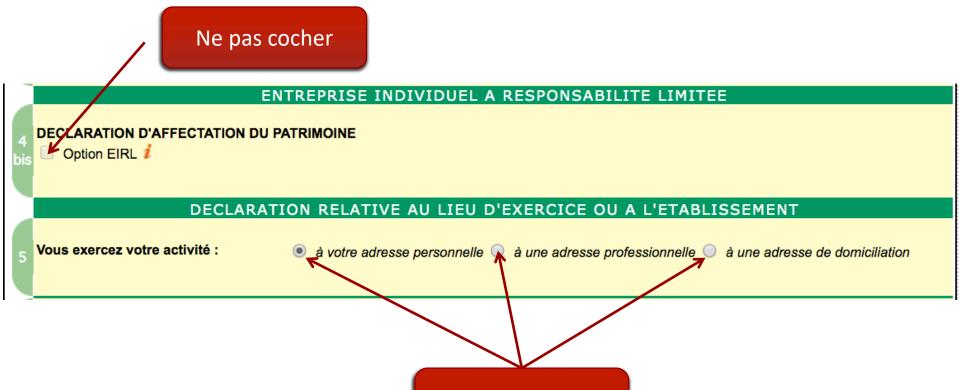
Case 2 : pas de problèmes particuliers

		DE	CLARATION RELATIVE A LA PERSONNE	
	sexe 💠	NOM DE NAISSANCE :		?
		Nom d'usage :		2
		Prénoms :		?
		Pseudonyme :	<u> </u>	
		Nationalité :	FRANCAISE \$	
		Ná(a) la :		
	-	Né(e) le :		
	en France	Département : Commune :		
	0	Commune :		
	o <u>à l'étranger</u> :			
2				
	Domicile Personnel :			
	Numéro dans la voie :			
	Indice de répétition (bis	s, ter):	\$	
	Type de voie :		†	
	Libellé de voie ou de lie			
		ndication de boîte postale, se	service X, secteur postal):	
	Complément de localis	ation	?	
	Code postal		?	
	Commune		?	•
	CEDEX			
	Bureau distributeur		?	

NB : les « ? » ouvrent des petits menus d'explications.



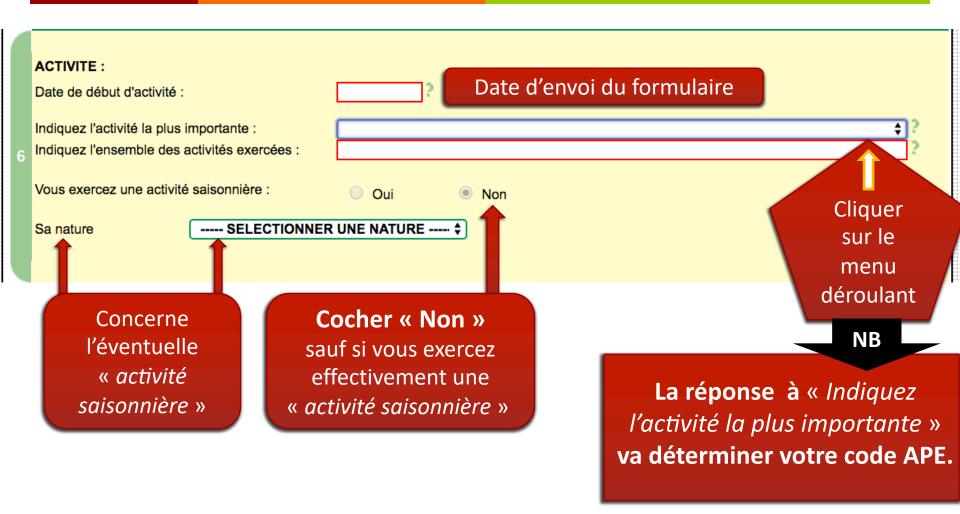
Case 4bis et 5 —> NB : il n'y a pas de cases 3, ni 4



Choisir



Case 6 —> Elle va déterminer votre code APE





Case 6 « indiquez l'activité la plus importante »

Cliquer sur

le triangle

pour ouvrir le

menu

déroulant

Et choisir

votre

<u>activité</u>

<u>artistique</u>

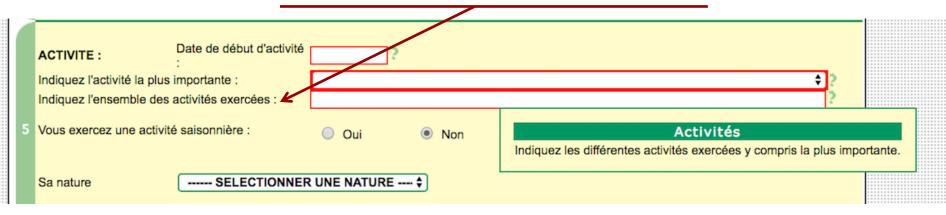
principale

	ACTIVITE:	
	Date de début d'activité :	?
	Indiquez l'activité la plus importante :	,
	Indiquez l'ensemble des activités exercées :	Adaptation, sous-titrage, audiodescription et doublage (cinéma, radio, tv, jeux vidéo)
	'	Arrangements musicaux originaux
,	Les activités d'Artistes-Auteurs recouvrent la cré	Autre Design d'auteur
	susceptible de faire l'objet d'un contrôle du cham	Bande dessinée (dessin, mise en couleur)
	Vous exercez une activité saisonnière :	Chorégraphie, pantomimes et mises en scènes
		Composition musicale avec ou sans paroles
	Sa nature SELECTIONNE	Création plastique tout médium (dont installations, performances, etc.)
	Ca flature	Design graphique
		Design textile
		Gravure, estampe, lithographie et collage
1		Illustration (dessin, peinture, photo,) tous supports (livre, objet, web,)
	ODIOINE DE LIA OTIVITE	Livret ou parole pour composition musicale
	ORIGINE DE L'ACTIVITE	Peinture (tableaux, fresques) et dessin d'art
		Photographie
		Réalisation d'oeuvre audiovisuelle (cinéma, radio, télévision)
1		Scénario pour l'audiovisuel (cinéma, radio, tv, jeu vidéo)
	ENSEIGNE (s'il y a lieu) :	Scénario pour la bande dessinée
3	ENSEIGNE (Sill y a lieu).	Scénographie
		Sculpture
2		Tapisserie et oeuvre d'art textile, céramique d'art et émaux originaux
		Texte de fiction pour la jeunesse (hors bande dessinée)
3	EFFECTIF SALARIE Nombr	rome meeting (roman, meeting)
		Texte scientifique, pédagogique, critique, essais, guide
		Traduction d'oeuvres littéraires ou de textes scientifiques, pédagogiques,
		Vidéos et oeuvres numériques d'arts visuels
	Informations strictement	Autres, préciser :



Case 6 « indiquez l'ensemble des activités exercées »

La 2^{ème} ligne demande : « Indiquez l'ensemble des activités exercées »



La réponse à cette 2ème question

(qui logiquement devrait compléter la première question sur l'activité principale) est actuellement remplie automatiquement à l'identique de la première.

NOTA BENE: "activité saisonnière" et "Sélectionner une nature" sont a priori sans objet ...



Sous-classe 90.03A: Création artistique relevant des arts plastiques

NOMENCLATURES Dernière mise à jour le : 01/01/2008

Cette sous-classe comprend

- les activités exercées par des artistes indépendants tels que des sculpteurs, peintres, dessinateurs-caricaturistes, graveurs au burin, aquafortistes, etc.
- la restauration d'œuvres d'art telles que les peintures, etc.

Cette sous-classe ne comprend pas

• la fabrication de statues autres que des œuvres originales d'artistes (cf. 23.70Z)

Produits associés CPF rév. 2.1, 2015

- > 90.03.11 Services fournis par des auteurs, compositeurs, sculpteurs et autres artistes, à l'exclusion des artistes du spectacle vivant
- > 90.03.13 Œuvres originales de peintres, graphistes et sculpteurs

Code APE 90.03 = CRÉATION ARTISTIQUE

Sous-classe 90.03B : Autre création artistique Dernière mise à jour le : 01/01/2008

Cette sous-classe comprend

- les activités des écrivains indépendants, pour tous les sujets, y compris la fiction, les
- les activités des compositeurs de musique

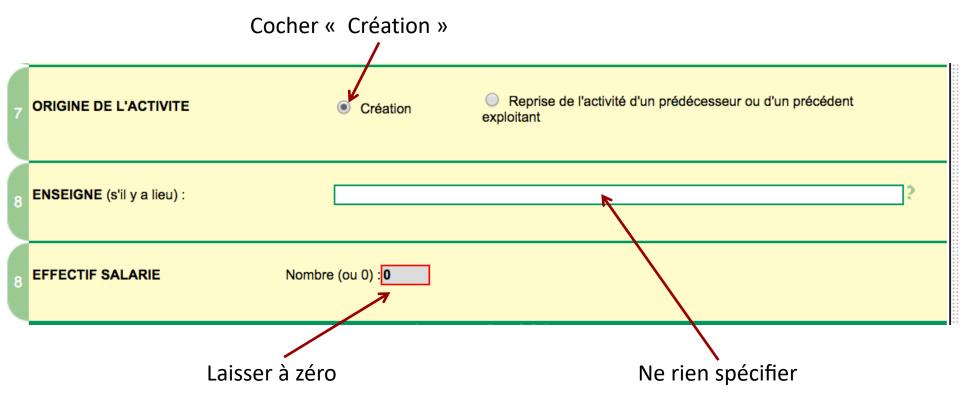
La **sous-classe 90.03A** concerne plus particulièrement les artistes-auteurs des arts visuels.

La sous-classe 90.03B concerne les autres artistes-auteurs: écrivains, scénaristes, compositeurs, réalisateurs, ...

Logiquement tous les artistes-auteurs devraient obtenir un code APE correspondant à la « création artistique » (code 90.03). Dans les faits, l'INSEE attribue souvent d'autres codes à certaines pratiques artistiques (photographie, design, ..). De plus, l'INSEE attribue parfois des codes sans rapport avec votre activité (par exemple : 9001Z « art du spectacle vivant »). L'attribution d'un mauvais code est supposé de ne pas avoir d'incidence. En réalité, diverses administrations (notamment fiscales) se fient à ce code.



Cases 7, 8 et ... 8







Le premier point concerne votre numéro de sécurité sociale

In	DECLARATION SOCIALE Iformations strictement confidentielles adressées uniquement aux organismes sociaux
Volet Social : in celle de vos aya	formations sur la personne et ses ayants droit (attention : les renseignements fournis seront déterminants pour votre couverture santé e ants droit)
Votre n° de séc	urité sociale (15 chiffres) : Ce numéro ne m'a jamais été attribué
Exercez-v	Numéro de sécurité sociale (N.I.R.)
si oui, ser Ind	diquez les 15 chiffres de votre numéro de sécurité sociale sans espace entre les chiffres.
Salari	

Si vous n'avez jamais eu de numéro de sécurité sociale, il vous en sera attribué un suite à votre inscription ici.





Le deuxième point concerne une éventuelle autre activité professionnelle

Exercez-vous simultanément une autre activité ? Salarié * Salarié agricole * Retraité / Pensionné * Autre *	Si vous n'avez aucune autre activité professionnelle cochez uniquement « non »
Vous êtes marin professionnel Oui	
Exercez-vous simultanément une autre activité ? si oui, serez-vous simultanément : Salarié * Salarié agricole * Retraité / Pensionné * Autre * Autre activité :	Si vous avez une autre activité professionnelle cochez « oui » et précisez laquelle, éventuellement en « Autre »



Le troisième point ne sert à rien, cette option est en réalité absurde.

	COCHER OU NE PAS COCHER ne servira à rien
	Vous êtes marin professionnel Oui
9	Si vous êtes artiste auteur : Option pour la pratique du précompte des cotisations par le diffuseur
	Votre régime d'assurance maladie actuel :
	SELECTIONNER UN REGIME \$

Dans tous les cas, vous recevrez une dispense de précompte de l'Urssaf.

NB : Un diffuseur ou un OGC n'a pas le droit de vous précompter si vous lui fournissez cette dispense.

À vous de l'utiliser ou non selon que votre rémunération artistique relève des BNC ou des TS (traitements et salaires).

Les rémunérations en TS sont dérogatoires, elles concernent exclusivement les droits d'auteur versés par les éditeurs, les producteurs et les OGC (organismes de gestion collective : ADAGP, SACD, SACEM, SAIF, SCAM, SOFIA). Elles sont **précomptées**, sauf si vous avez opté pour une déclaration en BNC à votre centre des impôts.

Les rémunérations en BNC ne doivent pas être précomptés (sinon vous payeriez trop de cotisations sociales). Elles concernent les droits d'auteur qui ne sont pas versés par les EPO (éditeurs, producteurs, OGC), les ventes d'œuvres originales et toutes les autres rémunérations artistiques, par exemple : bourses de résidence, indemnités, interventions en milieu scolaire, ateliers d'écriture, ateliers de pratiques artistiques, etc.



Le quatrième point concerne votre régime actuel de sécurité sociale et votre début d'activité.

Votre régime d'assurance maladie actuel :
SELECTIONNER UN REGIME 💠
Vous débutez une activité de :
Praticien conventionné ou auxiliaire médical conventionné
Avocat
Profession libérale réglementée (praticien ou auxiliaire médical non conventionné, géomètre, expert comptable, etc.) 💈
Profession libérale autre (Conseil, Coach, Etiopathe etc)
Propriétaire d'immeuble, Gérant de kiosque, Gérant de Casino
Marin professionnel
Artiste - Auteur

Cochez artiste-auteur

Régime à choisir selon votre situation actuelle

Votre régime d'assurance maladie actuel :

✓ ----- SELECTIONNER UN REGIME ----Régime général des salariés
Salarié agricole
Non salarié agricole

Autre



Cases 10 et 12 (la case 11 n'existe pas) L'exercice d'un art relève légalement du régime d'imposition des Bénéfices Non Commerciaux (**BNC**)

ATTENTION les choix des options fiscales portent à conséquence, donc nécessitent la connaissance de leurs conditions et des enjeux qu'ils sous-tendent pour faire un choix adapté.

-				
		OPTI	ON(S) FISCALE(S)	
	Vous relevez du régime d'imposition :	?	○ BIC	
	BNC: i			
	Régime spécia	l B.N.C. oui		
	Déclaration co	ntrôlée oui	Option pour la tenue d'une comptabilité créances / dettes	oui 🔲
10	Régime T.V.A. : 1			
10	Franchise en b	ase oui		
	Réel simplifié	oui 📒		
	Réel normal	oui 🔲	Option pour le dépôt de déclarations trimestrielles	oui 🔲
7		DENSEIGNEM	IENTS COMPLEMENTAIRES	
d		KENSLIGNEM	IENTS COMPLEMENTAIRES	
	ADRESSE de correspondance : ?	Domicile personnel	Adresse Professionnelle Autre	
12	Téléphone fixe :	Portable :	Fax: E-Mail:	5
			SIGNATAIRE	



Cette déclaration d'activité au CFE et l'obtention d'un numéro de Siret ne vous oblige pas à déclarer la totalité de vos rémunérations en BNC, certains droits d'auteur particuliers peuvent être déclarées en TS.

Sauf déclaration habituelle de vos revenus en BNC ou option écrite adressée à votre centre des impôts, les droits d'auteur versés par les éditeurs, les producteurs (audiovisuels ou de phonogrammes) et les OGC (organismes de gestion collective) sont déclarables en TS (traitements et salaires) sur la déclaration d'impôts commune. NB : Les éditeurs, producteurs ou OGC sont des « tiers déclarants » car, comme un employeur, ils déclarent aux impôts les droits d'auteur versés et paient l'artiste-auteur sans que ce dernier n'ait besoin d'établir de facture.

En revanche, ATTENTION, légalement toutes les autres rémunérations perçues par les artistes-auteurs doivent obligatoirement être déclarées en BNC :

- **Droits d'auteur** versés par des structures autres que des éditeurs, producteurs ou OGC. Par exemple, les droits d'auteur versés par des bibliothèques, des établissements scolaires, des associations, des entreprises, etc. ne peuvent pas légalement être déclarés en TS.
- Ventes d'œuvres originales
- Bourses de résidences
- Rémunérations d'ateliers d'écriture ou de pratiques artistiques
- Etc.

La mention du N° de Siret est obligatoire sur toutes factures.

Toute activité d'artiste-auteur qui nécessite l'établissement d'une facture (ou d'une « note d'auteur ») doit obligatoirement être déclarée en BNC.

Si vous souhaitez que vos informations soient publiques dès maintenant.

Veuillez saisir dans le champ ci-dessous le texte présent sur l'image :

m usries

souhaitez pas que vos informations soient publiques

Enregistrement provisoire: Vous enregistrez les données que vous avez renseignées pour venir les compléter plus tard. Vous devrez valider votre dossier dans les 30 jours, passé ce délai, toutes les données sont effacées.

Validation: Vous validez les informations que vous venez de renseigner, vous ne pourrez plus les modifier. Assurez-vous que vous disposez d'un justificatif d'identité au format électronique (exemple) et/ou d'une imprimante pour valider définitivement votre dossier en page suivante.

Données personnelles : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le réseau des Urssaf pour la gestion des comptes. Elles sont conservées le temps de l'existence du statut et sont destinées aux gestionnaires de

Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier auprès de votre Urssaf locale : Contactez votre Urssaf Ces données seront détruites à l'issue de l'expiration des délais légaux en matière de recouvrement.

page du formulaire



Cocher « OUI » vous expose à l'envoi de mails ou courriers indésirables à la suite de votre inscription. Des pourriels et arnaques sont en effet souvent envoyés aux premiers entrants.

MAIS

Pouvoir télécharger un avis de situation récent peut vous être utile et permettre aux tiers de pouvoir consulter votre avis de situation est rassurant pour vos interlocuteurs professionnels.

Dans la pratique il est possible de cocher « NON » dans un premier temps.

Dans ce cas vous pourrez tout de même avoir accès à votre avis de situation en vous connectant via Franceconnect.



Puis vous pouvez modifier le statut de diffusion de vos informations ultérieurement en allant ici —> https://statut-diffusion-sirene.insee.fr/



Institut national de la statistique et des études économiques

Mesurer pour comprendre

Utilitaires de situation des entreprises

Changement du statut de diffusion au répertoire SIRENE

Conformément à l'article A123-96 du code de Commerce, chaque personne physique inscrite au répertoire Sirene comme entrepreneur individuel peut choisir de rendre publiques ou non les données qui la concernent. Ce service vous permet de modifier le statut de diffusion de votre entreprise de manière dématérialisée.

Demander la modification du statut de diffusion











Pour le suivi de votre dossier, bien conserver le numéro de dossier et le mot de passe reçu du CFE-Urssaf par mail.



Que se passe-t-il après la déclaration?

Le CFE a pour mission de simplifier vos démarches administratives au moment de la création, la modification ou la cessation de votre activité. Normalement cette unique déclaration suffit pour être déclaré·e auprès de l'ensemble des organismes concernés : INSEE, organismes sociaux, Urssaf, centre des finances publiques.

C'est pourquoi à la suite de votre déclaration :

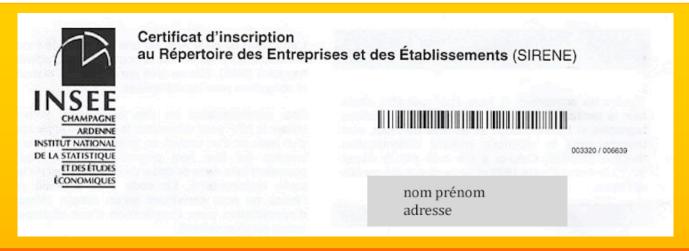
- > vous recevrez un mail de confirmation de votre inscription
- > vous recevrez le certificat d'inscription SIREN, votre N° de SIRET, APE -> INSEE
- vous recevrez un courrier du centre des finances publiques
 —> impôts
- Vous recevrez un courrier de l'Urssaf Limousin—> cotisations sociales
- ➤ Vous recevrez un courrier de la Mda ou l'Agessa (sécu-artiste-auteurs) —> affiliation sociale

NB: Certains artistes-auteurs reçoivent des pourriels ou des tentatives d'arnaque suite à leur inscription. Si vous avez un doute sur un mail reçu, demandez conseil à votre syndicat d'artistes-auteurs...



Que se passe-t-il après la déclaration?

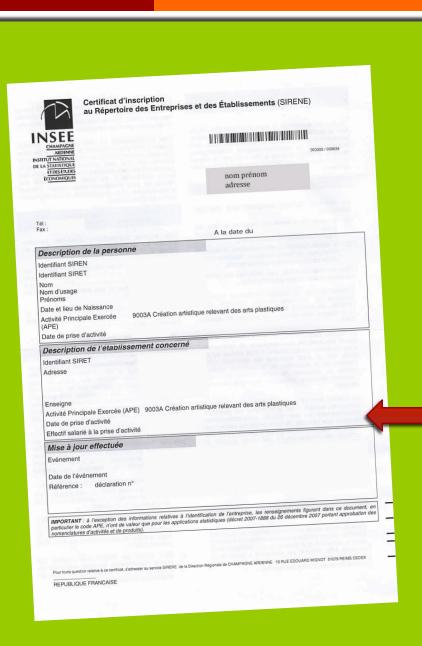
Réception du **certificat d'inscription** au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE) délivré par l'INSEE.



ATTENTION : l'INSEE ne délivre pas de duplicata. Ce document est à conserver précieusement. Il est aussi conseillé de conserver une copie de votre déclaration ainsi que le récépissé d'enregistrement de votre déclaration (reçu par mail si vous avez fait votre déclaration en ligne). En revanche, avec votre numéro SIREN, il est toujours possible d'obtenir un avis de situation de l'INSEE ici —> https://avis-situation-sirene.insee.fr/

Par défaut, l'avis de situation SIREN peut servir de dispense de précompte à fournir à vos diffuseurs.





ATTENTION VÉRIFIEZ VOTRE CODE APE

Votre code APE devrait être : 90.03A ou 90.03B

Sinon faites une demande de modification à l'INSEE

Classe 90.03 : Création artistique

NOMENCLATURES

Dernière mise à jour le : 01/01/2008

Cette classe ne comprend pas

- la restauration d'orgues et autres instruments de musique historiques (cf. **33.19Z**)
- la production de films (cf. 59.11A, 59.11B, 59.11C et 59.12Z)
- la restauration de meubles à l'exclusion de la restauration dans le cadre de musées (cf. **95.24Z**)





Demande de modification du code d'activité principale (APE) de votre entreprise

Le code APE de votre entreprise est déterminé à partir de la Nomenclature d'Activités Française (NAF).

Afin d'étudier votre demande, des précisions sont nécessaires. C'est pourquoi je vous saurais gré de bien vouloir compléter le tableau ci-dessous.

Ce formulaire est à retourner par courrier ou par courriel sur papier à en-tête de votre entreprise, ou
obligatoirement revêtu du cachet de votre entreprise, à la direction régionale de l'insee qui gère votre dossier.
Vous trouverez son adresse page 3 de ce formulaire (cf. notice explicative au verso : votre demande de révision
du code APE fera l'Objet d'un examen attentif qui pourra aboutir soit à une modification, soit à un refus justifié par
courrier ou courriel.)



Si votre entreprise n'a qu'un seul établissement, la demande de modification du code d'activité principale (tableau ci-dessous) de votre entreprise s'appliquera également à votre établissement.



Numéro de téléphone : Adresse courriel :

Si votre entreprise a plusieurs établissements : pour demander la modification du code d'activité principale d'un ou de plusieurs établissements de votre entreprise, vous devez remplir un formulaire de de modification pour chacun des établissements (utilisez le formulaire APE pour les

-	 1 1 1 1 1 1
Numéro SIREN :	

LISTE DES ACTIVITES EXERCEES

	Effectif salarié	Pourcentage du C. A.	
	Effectif salarie		
signation de <u>l'activité</u>			
e seule activité par ligne) e seule activité par ligne)			
e seule activité par ligne) pas indiquer de codes d'activité, ni de profession			
		100 %	
		100	
Tatal			
Total Nom et fonction de la personne ayant répondu à ce for			

Signature:

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE MODIFICATION À L'INSEE

- Vous trouverez les informations et le formulaire à envoyer ici https://www.insee.fr/fr/information/2
 015441
- Pour contacter par mail l'Insee de votre région vous trouverez les coordonnées ici https://www.insee.fr/fr/information/2 107389



Modification de la situation d'une entreprise